

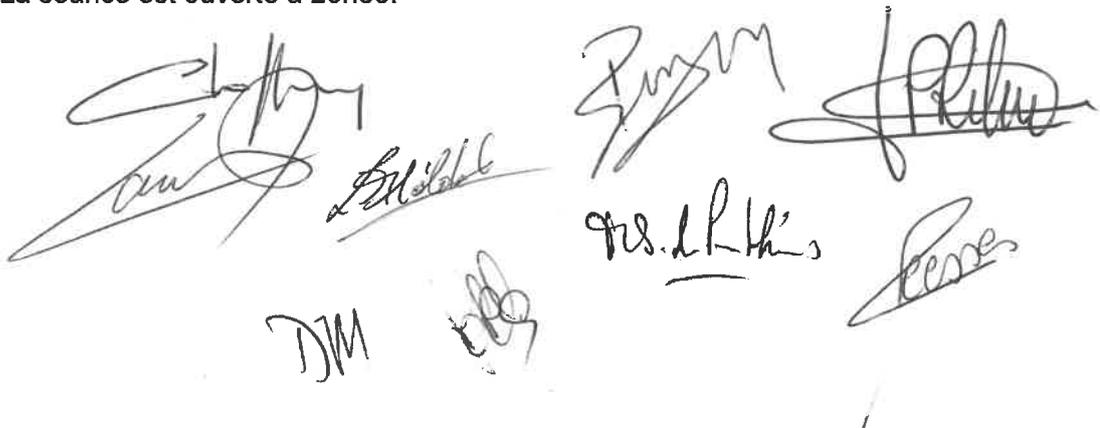
Le 13 juin 2022 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne Cesses, maire.

La séance a été publique.

Présents :

- Mesdames : Evelyne Cesses, Marie-Josée Metche, Sandrine Durand, Chantal Jalabert, Céline Lannes, Marie Solange De Perthuis, Laurence Holderle, Corinne Laffon, Lucie Gallois.
- Messieurs : Jean-Marc Allieux, Jean-Paul Ribault, Rémy Boyer, Jean-Pierre Loup, Eric Lauth, David Parker.

La séance est ouverte à 20h33.



The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there are two large, stylized signatures. Below them are the initials 'DM' and another set of initials. In the center, there is a signature that appears to be 'C. Lannes'. To the right, there are two more large signatures, one of which is 'R. Boyer'. Below these are the initials 'R.P.' and 'E. Lauth'. At the bottom right, there is a signature that appears to be 'E. Cesses'.

# Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil précédent	3
Désignation du secrétaire de séance	3
<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>3</b>
Répartition des frais de fonctionnement école de Vallesvilles	3
Répartition des frais du marché NAP de Vallesvilles	3
Choix publicités des actes	4
Décision modificative n°5 budget communal Subvention association les fêtes de la fadaise	4
Approbation du rapport CLECT n°1 révision libre enveloppe Voirie	5
<b>VIE DE LA COMMUNE</b>	<b>7</b>
Révision règlement intérieur du conseil municipal suite à la nouvelle réglementation au 1er juillet	7
Point retour réunion phase 1 et 2 du schéma directeur d'assainissement des eaux usées	7
Préparation des élections législatives 2° tour	8
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>8</b>



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. One signature appears to be 'J. P. ...' and another 'J. ...'. There are also some initials and a signature that looks like 'J. P. ...'.

## Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent est approuvé à la majorité.

## Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire doit désigner un secrétaire de séance. Monsieur Parker se propose.

# DÉLIBÉRATIONS

## 1. Répartition des frais de fonctionnement école de Vallesvilles

Comme chaque année, la commune doit régler les frais de fonctionnement de l'école de Vallesvilles pour les enfants domiciliés à Bourg Saint-Bernard. Le montant est de 680,91 € par élève. Il est fait remarquer que cette somme augmente chaque année.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

## 2. Répartition des frais du marché NAP de Vallesvilles

Le conseil municipal doit approuver la répartition des frais marché NAP 2021 de l'école de Vallesvilles. La commune de Vallesvilles doit reverser au Bourg la somme de 367,75 €.

Madame Lucie Gallois arrive à 20h42.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Handwritten signatures of council members and the number 3.

### 3. Choix publicités des actes

La nouvelle rédaction de l'article L.2131-1 du CGCT prévoit que les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'ils ont été portés à la connaissance des intéressés. L'exigence de publication ou d'affichage a disparu. Ainsi, la publication au Bourg pourra se faire soit par affichage, soit par publication papier ou sous forme électronique.

Madame le Maire propose de maintenir les affichages des actes à la mairie et de les publier sur le site web de la mairie. Elle demande au Conseil de voter :

#### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

### 4. Décision modificative n°5 budget communal Subvention association les fêtes de la fadaise

Suite à la fête, l'association les fêtes de la fadaise se retrouve en difficulté. Elle n'a pas reçu le versement de la subvention annuelle, d'où le déficit d'environ 10.000 €.

Cette subvention n'avait pas été demandée en début d'année, car l'association n'était pas sûre de pouvoir organiser la fête (Covid). De plus et au vu des délais, elle n'a pas pu faire appel à la générosité des sponsors cette année.

Elle a utilisé la totalité de son fonds de roulement pour payer la fête de cette année.

Mme le Maire fait remarquer que l'organisation de cette fête demande beaucoup de travail. Il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles.

Mme le Maire indique que la commune participe financièrement en payant le gardiennage et l'installation des illuminations.

Différentes questions sont posées sur le budget de l'année prochaine. Le montant total devrait être le même (environ 46.000 €). Mais la subvention de la commune sera maintenue au même montant. L'association mise sur la participation des sponsors pour équilibrer le budget.

M. Ribault indique que la commission association souhaite revoir l'allocation des subventions l'année prochaine. Il promeut l'égalité des associations et propose d'instaurer des critères pour donner les subventions. La commission étudiera le dossier et le conseil sera amené à se positionner.

Madame le Maire propose au conseil soit d'allouer une somme pour combler le déficit ou allouer le montant de l'ancienne subvention? Le conseil est plutôt favorable pour le versement de la totalité de la subvention annuelle.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'Jesse', 'P. Ribault', and 'M. Ribault', along with a small number '4' and other illegible marks.

Madame le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour verser la subvention annuelle d'environ 13.000 €.

## RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

### 5. Approbation du rapport CLECT n°1 révision libre enveloppe Voirie

Lors du conseil municipal du 18 octobre 2021, il a été décidé à la majorité d'allouer un budget supplémentaire de 60.000 € au pool routier. Cela permettra de rénover le chemin du Moulin, Gourdou nord, chemin des Forges et chemin de la Fontaine de Pierre.

Lors du vote, M. Parker et Mme Durand indiquent s'abstenir. Madame le Maire en demande la raison. Mme Durand invoque le fait que la commune est en litige justement avec l'intercommunalité sur ce point puisque cette dernière devrait une somme conséquente à la commune.

Madame Le Maire précise que la commune risque de ne pas récupérer tout son dû.

Une discussion s'engage alors sur le financement de la voirie. Actuellement le pool routier n'est pas suffisant pour effectuer tous les travaux. Le montant du pool routier n'a pas évolué depuis la fusion des intercommunalités en 2017.

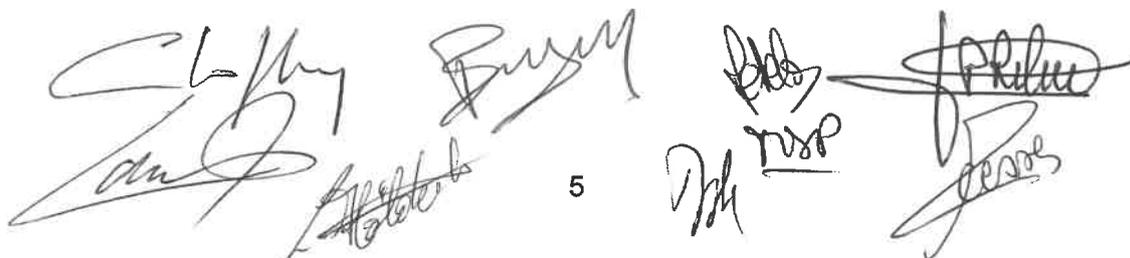
Mme Holderle indique que le chemin de Pelimbert est dangereux. Mme le Maire a déjà écrit pour indiquer sa dangerosité. Mais elle n'a pas eu de retour.

Le prix dépend du niveau de travaux. Le montant est différent selon si la voirie doit être reprise ou s'il faut juste boucher les trous.

Mme Holderle fait remarquer que le compresseur n'est jamais passé après les travaux. Mme le Maire répond que cela fait partie des prestations et que deux personnes de l'intercommunalité doivent vérifier la conformité des travaux effectués.

Lors de la descente des chars au Pré de la Fadaise, la voirie a été abîmée par les tracteurs. La DDE a rebouché les trous le lendemain de la fête.

Mme Lannes demande s'il est possible de mettre le chemin de Pelimbert en sens unique ? Mme le Maire répond que cela n'est pas possible. En effet, pour cela, la commune doit invoquer des motifs impérieux et ce chemin dessert des communes. Ce chemin dédié aux riverains et aux agriculteurs est devenu très passager, mais la signalisation interdit le passage des camions.



5

La question de la responsabilité de la commune est soulevée en cas d'accident. Madame Le Maire précise que cela n'est pas possible, car une signalétique a été installée pour prévenir de la dangerosité des bas-côtés.

Mme Lannes propose de mettre des panneaux "Sens déconseillé". Mme le Maire indique que cela est possible.

SM. Boyer propose d'installer des ralentisseurs chemin Pelimbert afin de pousser les automobilistes à ne plus utiliser ce chemin. Toutefois, de par le coût financier de ces derniers, cette idée est abandonnée.

Mme le Maire a assisté à la conférence des Maires organisée par l'intercommunalité. Ces réunions ont pour but de réfléchir sur les compétences allouées à l'intercommunalité, dans le but d'effectuer des économies. Il a été évoqué que la compétence voirie (Pool routier) puisse être transférée de nouveau aux communes.

Cette idée risque d'être abandonnée, car toutes les communes n'ont pas de technicien / service ayant les compétences pour prendre en charge et suivre ce type de travaux.

Mme Le Maire précise également que le transfert de la compétence petite enfance auprès des communes a également été évoqué.

M. Parker demande quelle procédure est prévue pour trier toutes les idées proposées lors de la conférence des Maires. Mme le Maire indique que l'intercommunalité va rédiger un bilan à partir des idées les plus souvent soumises. Mme le Maire nous fera une présentation des conclusions en fin d'année et qu'un vote aura lieu à l'intercommunalité fin 2022.

Mme le Maire précise que le fauchage entre dans le pool routier.

Mme le Maire rappelle que le pool routier gère les routes communales et départementales. Le budget du pool routier provient de subvention du département. L'intercommunalité traite les dossiers.

Un conseiller indique pour conclure que la commune n'est pas maître de la gestion de ses routes, de ses propres biens.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

#### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, scattered across the bottom left and center of the page. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to contain names like 'Boyer' and 'Lannes'.

# VIE DE LA COMMUNE

## 1. Révision règlement intérieur du conseil municipal suite à la nouvelle réglementation au 1er juillet

Une ordonnance du 7 octobre 2021 simplifie le formalisme du procès-verbal rédigé lors des conseils municipaux. Il n'y aura plus que la signature du secrétaire et du maire. Le contenu est listé : date et heure de la séance, les noms du président, membres du conseil présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutins particuliers, le résultat des scrutins.

Il sera donc nécessaire de revoir le règlement intérieur du conseil par le groupe de travail dédié.

M. Parker fait remarquer que la teneur des discussions devra apparaître sur le procès-verbal. Une discussion s'engage sur la définition de "teneur des discussions" (mot à mot ou juste les grandes lignes). Le groupe de travail analysera ce point. Mme Durand indique qu'il n'y a pas de changement par rapport au précédent règlement intérieur. Mme le Maire et M. Allieux ne sont pas d'accord. Le règlement indique qu'il faut être précis.

M. Parker ajoute que le procès-verbal devra être arrêté lors de la séance suivante. En conséquence, il pourra y avoir des remarques et elles devront apparaître.

## 2. Point retour réunion phase 1 et 2 du schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Le schéma directeur doit être réalisé pour 2025. M. Lauth présente un résumé du travail déjà effectué et du point d'avancement fait la semaine dernière avec la société Prima, Suez, M. Lauth et la secrétaire de mairie :

- Problème des eaux pluviales qui entrent dans le système d'eau usée. Lorsqu'il pleut, il y a une augmentation de 30 % des eaux usées.
- Le système d'assainissement est en bon état. Il y a peu de souci. Sur les 30 regards principaux, ils ont tous été accessibles.
- Il a été signalé des remontées d'odeur Place du Pradal et rue du Pradal.
- Des travaux seront nécessaires pour remettre aux normes le poste de relevage.
- Recommandations proposées par la société : étendre la station d'épuration, car elle atteint ses limites.
- La qualité d'eau est bonne : performance normale.

M. Lauth finit son exposé sur la question du financement : soit on étale les travaux sur plusieurs années, soit la commune prend un emprunt et augmente le prix du traitement de l'eau.

Une question est posée sur le curage des casiers qui n'a pas été effectué depuis la création de la station. Cette opération annuelle est prévue dans le contrat. Ce sera fait à la fin du mois. Lorsque cela sera fait, est-ce que cela peut modifier les chiffres ? M. Lauth va se renseigner.

Pour finir, il est noté que la commune utilise en moyenne 123 litres par habitants, chiffre en baisse depuis plusieurs années.



### 3. Préparation des élections législatives 2° tour

Mise à jour et finalisation du tableau pour tenir le bureau de vote.

## QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 juillet.

La séance est levée à 22h07.



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures are stylized and cursive, typical of official documents. Some are more legible than others, but they appear to be the names of the council members present at the meeting.